

COUR SUPREME DU MALI
SECTION JUDICIAIRE

CHAMBRE CRIMINELLE



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

RÔLE D'AUDIENCE DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DU
LUNDI 17 AOUT 2026 ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU.

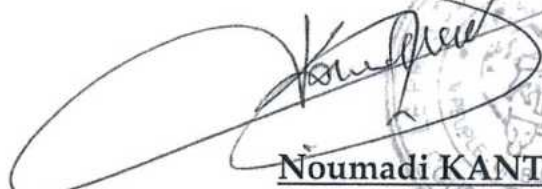
N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS DES PARTIES ET DE LEURS AVOCATS.	NATURE DE L'AFFAIRE
<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>		
1.	Ministère Public et Amadou Dicko SIDIBE C/Adama DIABATE <u>Avocat</u> : Maîtres Abouba Aly MAÏGA, Aliou TOURE, Kalifa YARO, Malick COULIBALY, Seydou S. COULIBALY, Mamadou SAMAKE et Souleymane Adamou CISSE, tous Avocats au Barreau du Mali.	Soustraction de biens dans le secteur privé, abus de biens sociaux et blanchiment de capitaux.
2.	Ministère Public C/Oumar TOGOLA <u>Avocats</u> : Maîtres Fodoué DIALLO, Avocat au Barreau du Mali.	Attentat à la pudeur.
3.	Ministère Public C/ Hama ONGOÏBA <u>Avocats</u> : Néant.	Actes de terrorisme par complicité et financement du terrorisme.
4.	Ministère Public C/Sékou DIAKITE et autres <u>Avocat</u> : Cabinet Héra Conseils, Maître Ousmane A. BOCOUM, tous Avocats au Barreau du Mali.	Faux et usage de faux.
5.	Ministère Public C/Moussa Hamadou et Ibrahim BELLO <u>Avocat</u> : Maître Mah Mamadou KONE, Avocat au Barreau du Mali.	Actes de terrorisme appartenant à un groupe de combat en relation avec une entreprise terroriste.
6.	Ministère Public et Mariam DIAWARA C/Madou DIARRA	Vol.

	<u>Avocats</u> : Maîtres Seydou COULIBALY et Lamine FADIGA, tous Avocats au Barreau du Mali.	
7.	Ministère Public C/Moulaye Ould Ely, Sidi Daba Ahmed OULD, Mohamed et Alaouta Ould MOHAMED <u>Avocat</u> : Néant.	Association de malfaiteurs, actes de terrorisme, atteinte à la sûreté de l'Etat.
8.	Ministère Public et Mamadou SAMAKE C/Yaya SANOGO <u>Avocat</u> : Maître Boubacar M.M. COULIBALY, Avocat au Barreau du Mali.	Escroquerie.
9.	Ministère Public C/Najim BOULARAF <u>Avocats</u> Maîtres Mamadou F. DIALLO et Oumar A. SIDIBE, tous Avocats au Barreau du Mali.	Escroquerie.
10	Ministère Public C/ Issa TANGARA <u>Avocat</u> : Maître Boubacar M.M. COULIBALY, Avocat au Barreau du Mali.	Homicide volontaire.
11	Ministère Public et Cheiknè TRAORE C/Baba DEMBELE <u>Avocats</u> : Maîtres Nouhoum CAMARA et Cabinet Athéna Légis, tous Avocats au Barreau du Mali.	Opposition à l'autorité légitime et voie de fait.
12	Ministère Public C/Seydou OMBOTIMBE et Alpha TRAORE <u>Avocats</u> : Maître Bakary SEMEGA, Avocat au Barreau du Mali.	Faux en écriture et disposition du bien d'autrui.
13	Ministère Public et Diakaridia KONE C/Mamadou FANE et 03 autres <u>Avocats</u> : Maître Mariam DIAWARA, Avocate au Barreau du Mali.	Coups et blessures volontaire.
14	Ministère Public et Seydou DIAKITE C/Mamoutou TANGARA <u>Avocats</u> : Maître Bakary SEMEGA et Ousmane A. TOURE, tous Avocats au Barreau du Mali.	Blessures involontaires et défaut de maîtrise.
15	Ministère Public C/ Youssouf MANGARA et Thierno N'DIAYE <u>Avocats</u> : Cabinet Athémis-Conseils et Maître Cheick Oumar TOUNKARA, tous Avocats au Barreau du Mali.	Diffamation et complicité.
16	Ministère Public C/Mamadou KONATE dit Marley <u>Avocats</u> : Maître Fadiala DEMBELE, Avocat au Barreau du Mali.	Viol.

17	Ministère Public C/ Binta TRAORE, Boubacar CAMARA et autres <u>Avocats</u> : Maître Simon S. BAGAYOKO, Avocat au Barreau du Mali.	C.B.V réciproques et injures non publiques.
18	Ministère Public et El Hadji DICKO C/ Alfousseyni BAH et Alfousseyni BATHILY <u>Avocats</u> : Cabinet GOÏTA'S, Maître Djibril COULIBALY, Cabinet la Ficelle, tous Avocats au Barreau du Mali.	Dénonciation calomnieuse.
19	Ministère Public C/ Seydou TRAORE dit Bayini <u>Avocats</u> : Néant.	Vol en bande et à main armée et complicité, détention illégale d'arme à feu et C.B.V.

Bamako, le 11 Août 2026.

Le Président de la Chambre Criminelle


Noumadi KANTE

Officier de l'Ordre National